

MASTER 2 MUSICOLOGIE / MUSIQUES APPLIQUEES AUX PROJETS TERRITORIAUX (MAAPT)

• MASTER 2 MUSICOLOGIE / MUSIQUES APPLIQUEES AUX PROJETS TERRITORIAUX (MAAPT)

Centré sur les pratiques musicales collectives et la mise en œuvre de projets partenariaux, le parcours Musiques Appliquées Aux Projets Territoriaux (MAAPT) du Master mention Musicologie forme des musiciens professionnels

Compte Personnel de Formation (CPF)

Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) :
[consultez les détails.](#)



Présentation

Centré sur les pratiques musicales collectives et la mise en œuvre de projets partenariaux, le parcours Musiques Appliquées Aux Projets Territoriaux (MAAPT) du Master mention Musicologie forme des musiciens professionnels à développer des projets d'action culturelle à différentes échelles de territoires (selon une définition administrative, géographique, sociologique...) et à destination de tous types de publics (musiciens amateurs, habitants, usagers d'un espace...).

spécificités

Stage obligatoire de 300h minimum à réaliser avant le 30 septembre de l'année universitaire suivante.

Infos clés et site web

Lieu de la formation

CFMI (Site Vinatier)

Public

Niveau(x) de recrutement

- BAC+4

Public ciblé

Étudiants en musicologie ayant obtenu une Licence, étudiants des cycles spécialisés supérieurs de la musique, professionnels de l'éducation musicale

Discipline(s)

- Libellé inconnu

Responsable(s) de la formation

[Amandine MONNET](#)

contact secrétariat

[Clémentine BERTRAND](#)



Candidature

Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme [eCandidat](#) selon le [calendrier de candidature](#)

- pour les étudiantes et étudiants non inscrits à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les étudiantes et étudiants inscrits à l'Université Lumière Lyon 2
- pour les candidates et candidats de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)
- pour les étudiantes et étudiants non européens qui résident en France ou dans un pays non équipé de Campus France (dossier de "Demande d'accès" via eCandidat)

Pour les étudiantes et étudiants non européens qui résident dans un pays équipé de Campus France : la procédure CEF/Campus France est en ligne sur le site Campus France de votre pays

Modalités de candidature spécifiques

Pré-sélection sur dossier (CV, diplômes, lettre de motivation, vidéo de 3 à 5 minutes présentant la candidate ou le candidat dans une situation de pratique musicale individuelle ou en groupe).
Épreuves d'admissibilités.

Et après ?

Niveau de sortie

- Master

Activités visées / compétences attestées

A l'issue du Master 2 parcours MAAPT, les étudiantes et étudiants ont vocation à s'insérer sur le marché du travail, ils/elles sont en capacité de mettre en œuvre les missions suivantes :

- Être musicienne ou musiciens professionnel, ressource en Éducation Artistique et Culturelle, capable de coopérer avec d'autres acteurs d'un projet et/ou d'un territoire
- Concevoir et porter des projets de pratiques artistiques à destination de tous les publics dans le cadre d'un projet culturel de territoire.
- Coordonner un projet artistique en partenariat, au sein d'un établissement d'enseignement artistique et/ou sur un territoire.

Coût de la formation

Le montant d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2 est composé des droits d'inscription nationaux, plus la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Plus d'informations sur cette [page](#).

- Conduire des publics diversifiés à une pratique musicale et artistique (développer la créativité des publics visés).

Connaissances à acquérir

- Méthodologie de projets artistiques transversaux et partenariaux (conceptualisation, conduite, montage, évaluation)
- Politiques de démocratisation de la culture
- Environnement juridique des arts
- Sociologie des publics
- Musicologie appliquée
- Médiations de la musique
- Techniques de conduite de groupes
- Méthodologie de l'enquête de territoire
- Méthodologie de rédaction de documents longs à visée professionnelle

Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

Le parcours MAAPT vise à accompagner les évolutions professionnelles des métiers de musicienne et musicien intervenant, professeure et professeur de musique, musicienne et musicien interprète, compositrice et compositeur... en tant que personnes ressources sur un territoire inscrivant leur action dans le cadre d'une politique locale d'éducation artistique et culturelle.

Exemples de métiers : musicienne et musicien intervenant ou enseignante, enseignant artistique portant un projet de territoire, coordinatrice ou coordinateur d'équipe de musiciennes et musiciens intervenants, musicienne et musicien en résidence portant un projet de territoire, chargée et chargé d'éducation artistique et culturelle, référente et référent du schéma départemental des enseignements artistique, chargée et chargé de la mise en œuvre d'une convention territoriale d'éducation artistique...

Le parcours MAAPT permet également aux musiciennes et musiciens de développer des compétences pour se tourner vers la gestion de projet culturel aux travers des métiers du développement des pratiques musicales et artistiques à l'échelon territorial.

Exemple de métiers : chargée et chargé d'action culturelle dans un conservatoire, chargée et chargé d'éducation artistique et culturelle ou chargée et chargé de développement culturel ou chargée et chargé de projet au sein de la direction des affaires culturelles d'une collectivité territoriale, d'un établissement de spectacle vivant ou d'une association ...

Sous condition d'une solide expérience professionnelle, le parcours MAAPT permet de prétendre à des fonctions de direction d'établissement d'enseignement artistique.